

Conditions de participation au jeu concours
« JOUEZSPORT EURO TV »
organisé par la Loterie Romande sur le site jeux.loro.ch

Le jeu concours « JOUEZSPORT EURO TV » est ouvert à toutes les personnes de plus de 18 ans révolus domiciliées en Suisse Romande. La participation à cette offre promotionnelle implique l'adhésion sans limite ni réserve aux présentes conditions de participation. Plusieurs participations par personne sont admises.

Le jeu concours se déroule **du 11 juin au 11 juillet 2021 inclus** (ci-après : période promotionnelle).

Pour y prendre part, les participants doivent engager un **pari JouezSport en combiné ou en multiple** (combinaison de 2 à 10 pronostics sur un même bulletin Internet) sur le site jeux.loro.ch, durant la période promotionnelle. Chaque reçu conforme aux conditions précitées donne droit automatiquement à une participation au jeu concours, pour autant que le joueur ait un compte vérifié au moment du tirage au sort.

Au total, il y a **21 lots** à gagner répartis en 2 catégories (rangs) de lots, pour une valeur totale de CHF 2'999.-. Le tableau des lots ci-dessous précise la nature des différentes catégories de lots, leur rang et leur nombre par rang. Il précise également le rang de lots correspondant à l'ordre de tirage au sort des gagnants :

Ordre de Tirage	Rang des lots	Lots	Nombre de lots	Valeur unitaire des lots en CHF	Valeur totale des lots en CHF
1 ^{er}	1	TV SAMSUNG QE75Q80T TV	1	1'999.-	1'999.-
2 ^{ème} au 21 ^{ème}	2	Crédit de jeu JouezSport	20	50.-	1'000.-
Total des lots par jour			21		2'999.-

Le tirage au sort des gagnants aura lieu le **15 juillet 2021** dans les locaux de la Loterie Romande.

DÉLIVRANCE DES LOTS :

- Le gagnant du 1^{er} rang sera contacté par e-mail (2 au maximum), à l'adresse mentionnée dans son compte joueur, dans les 30 jours suivant la date du tirage au sort ; il devra prendre contact avec la Loterie Romande selon les indications mentionnées dans l'e-mail. Il appartient aux participants de prendre les mesures nécessaires à la bonne réception et à la prise de connaissance de l'e-mail éventuel de la Loterie Romande. Le gagnant qui n'aura pas pris contact avec la Loterie Romande au plus tard 2 mois après l'envoi du second e-mail sera déchu de son droit au gain.

- Les gagnants du 2ème rang auront leur compte joueur directement crédité d'un bon de CHF 50.- à faire valoir sur les paris sportifs de la Loterie Romande. Les joueurs ont jusqu'au 30 septembre 2021 pour réaliser un ou des enjeux JOUEZSPORT sur le site jeux.loro.ch au moyen de leur crédit de jeu gratuit.

Les lots ne sont pas convertibles en espèces et ne peuvent pas être échangés. Les lots en nature bénéficieront des conditions de garantie et de service après-vente usuelles du fournisseur, la Loterie Romande n'assumant qu'une obligation de délivrance du lot, qui sera entièrement exécutée dès que le titulaire du lot aura pu en prendre livraison.

Pour le surplus, le Règlement Général des jeux de la Loterie Romande accessibles au travers de sa plateforme de jeu Internet s'applique.

Loterie Romande, juin 2021